

SEANCE DU 29 JANVIER 2008

L'an deux mil huit et le vingt neuf janvier à vingt heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Lacroix Gérard, maire. Présents : Lacroix Gérard, maire, Caballero Carmen, Paraire André, Bach Pierre, Forestier Marie-France, Lasvènes Maurice, Ruamps Patrick, Lasbouygues Josette, Lacroix Georges, Bord Ariette. Absent : Guerrier Ingrid
Mme Lasbouygues Josette a été nommée secrétaire de séance.

Le maire informe le Conseil Municipal que les permis de construire de Véronique Laniés et de Astoul Julien ont été refusés.

Le maire donne le compte rendu des travaux voiries à effectuer suite à la visite de la commission. Accès maison Lagrèze, VC de Labartiole, VC de Malbouyssou (de chez M. Orbann au chemin de M. Gazaud Christian), élargissement de l'entrée du chemin rural de Verdayrou avec déplacement de la croix. A voir le point à temps.

Pour la PVR de Verdayrou-Rességayre, le maire donne le compte rendu de la rencontre avec les personnes concernées par la PVR, la DDEA et le Cabinet d'Etude. Le maire signale au Conseil Municipal que tout n'est pas pris dans la PVR et qu'une partie sera à la charge de la Commune. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, émet un avis favorable afin que l'étude sur cette zone progresse et demande au maire de faire la demande de devis pour l'enfouissement des réseaux (EDF Eau France Télécom).

Le maire donne lecture du courrier de Mme la Préfète concernant le chemin rural de Laboissière. Le maire informe le Conseil Municipal qu'il a rencontré M. Maurel de la DDEA et que celui-ci doit lui envoyer un dossier d'enquête public. Un courrier a été envoyé au SDIS pour connaître si les véhicules de secours peuvent passer.

Le maire signale au Conseil Municipal que le robinet d'eau au cimetière a été changé.

Pour l'année 2008, la participation au SDIS est passée de 6350 euros à 6419 euros. Suite à l'enquête publique concernant la modification du tracé du chemin rural de la place de l'église à la parcelle G 415, Le maire informe le Conseil Municipal que Mme Ollivier Claire souhaite abandonner à la commune les parcelles G 868, G 870, G 872, G 874 et G 683 d'une superficie totale de 40 ça. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte l'abandon parcellaire des parcelles mentionnées ci-dessus.

Le maire informe le Conseil Municipal que Mme Lafage Blandine a pris sa retraite au 31.12.07 en tant que carillonneur. Le Conseil Municipal demande à Le maire de faire établir un devis pour l'électrification des cloches.

Le maire donne lecture du courrier reçu de M. Crassac Jean-Louis, locataire de la maison de M. Bord Denis, se plaignant d'infiltration d'eau dans la cave. Le maire signale au Conseil Municipal qu'il a envoyé un courrier à l'entreprise SPIE et au Service Territorial Routier.

Le maire donne lecture du courrier reçu de M. Puechmorel concernant les bruits de voisinage.

Pour le projet école, l'ouverture des plis a été faite : pour le lot n° 1 (VRD) quatre entreprises ont répondu, pour le lot n° 2 (bâtiments) 1 entreprise, lot n° 3 (chauffage, VMC) 1 entreprise pour le chauffage. L'appel d'offres est à refaire.

Le maire informe le Conseil Municipal que M. Lafage Thierry demande un certificat d'urbanisme pour la parcelle A 130 au lieu-dit « Fonsegrive ». Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis favorable car cette construction permettrait à un jeune ménage d'agriculteur, avec enfants, récemment installé à construire sa résidence principale. Ce terrain étant situé en zone A du plan local d'urbanisme. De plus, toutes les parcelles dont il est propriétaire sont en zone N ou inondable ou non desservie.

Le maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu une association de Caussade qui effectue des travaux de restauration et qu'il les a orienté vers la Communauté de Communes de Montcuq. Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an sus dit et ont signé les membres présents.

REUNION DU 27 FEVRIER 2008

L'an deux mil huit et le vingt sept février, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Lacroix Gérard, maire.
Présents : Lacroix Gérard, maire, Caballero Carmen, Paraire André, Forestier Marie-France, Lasvénes Maurice, Guerrier Ingrid, Ruamps Patrick, Lasbouygues Josette, Lacroix Georges et Bord Ariette.

Absent : Bach Pierre

Mme Guerrier Ingrid a été nommé secrétaire de séance.

Le maire adjoint donne lecture du compte administratif 2007 pour la commune qui s'établit comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT : Dépenses	59180.41
Recettes	78251.07
Résultat reporté	11723 3.01
RESULTAT DE CLOTURE	136303.67
SECTION D INVESTISSEMENT : Dépenses	75182.86
Recettes	105347.62
Résultat reporté	- 9016.33
RESULTAT DE CLOTURE	21148.43
RESULTAT 2007	157452.10
Restes à réaliser	Dépenses 147847.00
Recettes	54335.00

Le maire adjoint donne lecture du compte administratif 2007 pour le Pallulos qui s'établit comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT : Dépenses	428.65
Recettes	4514.79
RESULTAT DE CLOTURE	4086.14
SECTION D INVESTISSEMENT : Dépenses	2357.78
Recettes	3851.90
Résultat reporté	-5108.42
RESULTAT DE CLOTURE	-3614.30
RESULTAT 2007	471.84

Approuvé à l'unanimité.

Le maire donne lecture du compte de gestion 2007 qui s'établit au même résultat que le compte administratif.
Approuvé à l'unanimité.

M. le maire informe le Conseil Municipal qu'actuellement l'étude de la PVR est en suspend car la commune est en désaccord avec le bureau d'étude. Afin de connaître la loi exacte de la PVR, un courrier a été envoyé au service juridique de l'association des Elus du Lot. A voir également l'acquisition de la parcelle pour l'espace public.

Le maire donne lecture du courrier envoyé par la STR à l'entreprise Quercy Bâtiments concernant les différents aménagements en cours au niveau de leur établissement encadré par les RD 653-77 et 37 remettant en cause la sécurité des usagers des voies publiques.

Le maire indique au Conseil Municipal que l'enfouissement des réseaux et l'éclairage public doit être terminé fin mars.

Le maire donne lecture du compte administratif 2007 de la communauté de communes de Montcuq ainsi que le bilan des travaux réalisés en 2007 sur la commune qui s'élèvent à 40664.64 euros.

Le maire informe le Conseil Municipal que l'équipe communautaire a modifié l'entrée du chemin rural de Verdayrou.

Suite à la demande de M. Bouetard, le Conseil Municipal accepte de lui fournir 20 sacs de ciment pour la consolidation du mur en amont de leur maison.

Le maire informe le Conseil Municipal qu'il n'a pas reçu de devis pour l'électrification des cloches.

Le débroussaillage sur la commune est en cours de réalisation.

Des travaux de pelle mécanique doivent être effectués à Bonarme, La Serre, Lartigue, route de Barreau et Foussal bas.

Le maire signale au Conseil Municipal que le thermocouple de la chaudière de l'appartement que loue Mlle Brouel a été changé. Mais que celle-ci doit souscrire un contrat d'entretien.

Le maire fait le point sur le projet école. Concernant le chauffage, trois entreprises ont répondu, un devis conforme, à revoir, pour le lot n° 2 Bâtiments, l'entreprise est prête à baisser de 10000 euros. Prévoir également des WC extérieurs.

Sur proposition du maire, le Conseil Municipal décide l'élagage du platane et du saule pleureur.

Le maire informe le Conseil Municipal que le 09 et 16 mars, il y a les élections municipales et cantonales et qu'il faudra tenir deux bureaux de vote.

Le maire donne lecture du courrier qu'il a envoyé à M. Albérato Patrick pour la location de la chapelle de St Martial et qu'à ce jour, il n'a eu aucune réponse.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an sus dit et ont signé les membres présents.

SEANCE DU 16 MARS 2008

L'an deux mil huit et le seize mars à neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de St Pantaléon proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du neuf mars deux mil huit se sont réunis dans la mairie sur convocation qui leur a été adressée par le maire conformément aux articles L121-10 et L122-5 du Code des Communes.

Etaient présents Mmes et MM les Conseillers Municipaux :

BACH Pierre, BESSE Christine, CHATEAU Marie-Christine, LACROIX Gérard, SULMIERSKI Christophe, PARAIRE André, BESSIERES Christelle, LASBOUYGUES Josette, RUAMPS Patrick, DALOT Denis, FORESTIER Marie-France

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Lacroix Gérard, maire, qui a déclaré les membres du Conseil Municipal cités ci-dessus (présents et absents) installés dans leurs fonctions.

M. Bach Pierre a été désigné en qualité de secrétaire.

Mme Forestier Marie-France, la plus âgé des membres du Conseil Municipal a pris ensuite la présidence.

Election du maire

Premier tour de scrutin

La présidente, après avoir donné lecture des articles L122-4, L122-5 et L122-8 du code des communes a invité le

Conseil Municipal, à l'appel de son nom, a remis fermé à la Présidente son bulletin de vote écrit sur papier blanc. Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	11
- nombre de suffrage déclarés nuls par le bureau (art. L.66 du code électoral)	02
- nombre de suffrages exprimés	09
- majorité absolue	05

Ont obtenu 09 voix M. Lacroix Gérard ayant la majorité absolue a été proclamé maire et immédiatement installé.

Election du 1^{er} Adjoint

Il a été procédé ensuite dans les mêmes formes et sous la présidence de M. Lacroix Gérard, élu maire à l'élection du 1^{er} adjoint.

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

nombre de bulletins trouvés dans l'urne	11
nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art L.66 du code électoral)	03
nombre de suffrages exprimés	08
majorité absolue	05

ont obtenu 01 voix Ruamps Patrick et 07 voix Bach Pierre M. Bach Pierre ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 1^{er} adjoint et a été immédiatement installé.

Election du 2^{ème} adjoint

1^{er} tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne	11
- nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art L.66 du code électoral)	04
- nombre de suffrages exprimés	07
- majorité absolue	04

ont obtenu 07 voix Paraire André

M. Paraire André ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 2^{ème} adjoint et a été immédiatement installé.

Election du 3^{ème} adjoint

1^{er} tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne	11
- nombres de suffrages déclarés nuls par le bureau (art L.66 du code électoral)	01
- nombre de suffrages exprimés	10
- majorité absolue	06

ont obtenus 06 voix Besse Christine et 04 voix Forestier Marie-France

Mme Besse Christine ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 3^{ème} adjoint et a été installé immédiatement.

Ensuite, Le maire fait connaître à l'assemblée qu'il y a lieu d'élire des titulaires et des suppléants aux organismes suivants :

Après an avoir délibéré sont nommés

Communauté de Communes du Canton de Montcuq :

<u>Titulaires</u>	<u>Suppléants</u>
Lacroix Gérard	Lasbouygues Josette
Paraire André	Forestier Marie-France
Ruamps Patrick	Château Marie-Christine

Syndicat d'adduction d'eau potable et d'assainissement du Ouercv Blanc

<u>Titulaires</u>	<u>Suppléants</u>
Sulmierski Christophe	Château Marie-Christine

Dalot Denis	Lasbouygues, Josette
-------------	----------------------

SITCOM

<u>Titulaires</u>	<u>Suppléants</u>
Forestier Marie-Françoise Bach Pierre	Ruamps Patrick Château, Marie-Christine

Ass. des cours d'eau

<u>Titulaires</u>	<u>Suppléants</u>
Paraire André Besse Christine	Lasbouygues Josette Dalot Denis

Syndicat d'électrification

<u>Titulaires</u>	<u>Suppléants</u>
Forestier Marie-France Lasbouygues Josette	Château Marie-Christine Bessières Christelle

Voiries

<u>Titulaires</u>	<u>Suppléants</u>
Sulmierski Christophe Ruamps Patrick	Lacroix Gérard Bach Pierre

Commission d'appel d'offres

<u>Titulaires</u>	<u>Suppléants</u>
Bach Pierre Sulmierski Christophe Paraire André	Besse Christine Château Marie-Christine Ruamps Patrick

SIVU

<u>Titulaires</u>	<u>Suppléants</u>
Lacroix Gérard Paraire André Bessières Christelle	Bach Pierre Lasbouygues Josette Besse Christine

Le maire fait le point des différents dossiers en cours. Compte administratif, PVR à Verdayrou-Rességayre. Le maire signale au Conseil Municipal que suite au courrier qu'il a envoyé à la DRIRE, celle-ci ne peut intervenir pour l'enlèvement des batteries entreposées au lieu-dit Pech Caussen. Le Conseil Municipal demande au maire d'en informer le Ministère de l'Environnement.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an sus dit et ont signé les membres présents.

SEANCE DU 26 MARS 2008

L'an deux mil huit et le vingt six mars à vingt heures quarante cinq, le Conseil Municipal de cette commune,

régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Lacroix Gérard, maire.

Présents : Lacroix Gérard, maire, Bach Pierre, Paraire André, Besse Christine, Château Marie-Christine, Sulmierski Christophe, Bessières Christelle, Lasbouygues Josette, Ruamps Patrick, Dalot Denis, Forestier Marie-France.

Mme Château Marie-Christine a été nommée secrétaire de séance.

Sur proposition du maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de ramener l'indemnité de fonction du maire et des adjoints à 80% du montant maximum pour l'année 2008.

En vue de la préparation du budget primitif 2008 avec M. le Percepteur, le Conseil Municipal fait le point sur les opérations d'investissement à prévoir. Le maire donne lecture du devis de l'entreprise Cessac, pour l'électrification des cloches qui s'élève à 7953.40 euros TTC. Un devis a été demandé aux entreprises Bodet et Lapassade.

Le maire informe le Conseil Municipal, qu'après contrôle de la consommation de l'éclairage public, celle-ci paraît élevée. Le Conseil Municipal demande au maire de voir si il est possible de réduire l'éclairage la nuit de 23 heures à 6 heures du matin.

Le maire donne lecture du courrier reçu de l'avocat de Mme et M. Puechmorel concernant le litige qui les oppose à M. Montagnac Alain.

Pour le stationnement des caravanes à Dussol, Le maire donne lecture du courrier qui peut être envoyé aux propriétaires leur demandant d'enlever les caravanes. Le Conseil Municipal donne son accord pour l'envoi de ce courrier.

Le maire informe le Conseil Municipal qu'il ne sera pas possible d'acquérir la voie ferrée entre Rassigeac et le chemin de Lartigue car le propriétaire n'est pas d'accord. Il est demandé par deux conseillers municipaux que le compte rendu des réunions du Conseil Municipal soit distribué trimestriellement avec suppression du bulletin municipal.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an sus dit et ont signé les membres présents.